



PREMIER DEGRÉ D'ÉTUDES SECONDAIRES

2^{ème} année commune

FORMATION COMMUNE

nombre d'heures/semaine

Français	5
Mathématique	5
Néerlandais ou Anglais	4
Sciences	3
Étude du milieu	4
Religion catholique	2
Éducation physique	3
Éducation plastique	1
Éducation par la technologie	1

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

nombre d'heures/semaine

Tourisme

Néerlandais	1
Anglais	1
Informatique	2

Hôtellerie

Art culinaire	2
Vie quotidienne	2

TOTAL	32 heures
--------------	------------------

Conditions d'admission

- Avoir suivi une 1^{ère} année commune.

Documents à fournir

- Attestation de la dernière école fréquentée ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Pour les élèves étrangers :
 - ✓ photocopie de la carte d'identité recto/verso ;
 - ✓ composition de famille avec filiation.



Frais Scolaires 2ème année Commune

Frais de fonctionnement	2° C
--------------------------------	-----------------

Frais Obligatoires

fourniture des photocopies	50,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	12,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €
Total	100,00 €

Frais Facultatifs (variables en fonction des années)

Estimation du coût des voyages (lieu, date à définir)	20,00 €
Manuel(s) scolaire(s)	70,00 €
Total à prévoir en fonction des activités	190,00 €

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix coutant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifient toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB
Communication - Nom Prénom Classe

a.s.b.l. Institut Ilon Saint-Jacques

rue des Carmes 12 – 5000 Namur T : 081 25 37 80 – 81 F : 081 22 61 87

www.ilon saintjacques.be info@ilon saintjacques.be Matricule 251/9.236.027 BCE 0843.184.231 (RPM Namur)